

Une bien belle rentrée, ma foi !

De nouvelles dispositions marquent cette rentrée : le décret sur les remplacements, le transfert des TOS dès janvier, la LOLF dont l'application se fait déjà sentir, les comptes à rendre sur l'utilisation des fonds européens dans les actions MIGEN depuis 2000, je dois en oublier.

Pour le chef d'établissement, organiser les remplacements d'enseignants absents consiste à résoudre la quadrature du cercle. Dans les très petits établissements où les enseignants ont, la plupart du temps un service partagé, il faut trouver l'oiseau rare qui sera libre au bon moment ; dans les établissements plus importants, nous avons une gageure à tenir : autant il est légitime de profiter de l'absence d'un collègue pour donner à sa classe une heure de plus¹ ; autant il est aberrant de prendre au pied levé la « suite » d'un cours dans une classe qu'on ne connaît pas. C'est méconnaître la spécificité du discours de l'enseignant qui explique selon une logique, un parcours, une cohérence qui est parfaitement personnelle. Par ailleurs, il ne faudrait pas que les nouvelles mesures ne fussent que prétexte à rémunération supplémentaire. La rédaction du « protocole » devrait permettre d'éviter ces écueils...

En ce qui concerne le fameux « transfert des TOS », il est bon de se souvenir que ce ne sont pas les personnels qui sont transférés, mais les **missions** ! Ce qui pose d'insolubles difficultés quant à savoir de qui relève telle ou telle mission. Par exemple, si la maintenance des locaux ne pose pas de problème ; il n'en est pas de même de la maintenance informatique : dans les décrets de décentralisation, ce qui relève de l'informatique « lourde » est à la charge de l'Etat... Faudra-t-il modifier les textes de 1988 ? 48 questions de ce type restent aujourd'hui sans réponse de la part de l'Etat ; ce qui interdit d'envisager un quelconque « transfert »...

Il fallait que les régions nouvellement élues marquassent leur territoire par des mesures radicales qui trancheraient avec les prédécesseurs. Un peu partout il a été décidé d'acheter, ou d'aider les familles à acheter les manuels scolaires. Charge aux établissements d'établir le certificat de scolarité de l'élève, dans le meilleur des cas sous forme de Carte informatique. Dans un Lycée de 1100 élèves, une secrétaire a consacré 10% de son temps de travail à cette nouvelle tâche. Comment peut-on reconnaître la pauvreté des dotations en postes administratifs, refuser leur gestion et surcharger les mêmes personnels (d'Etat, encore !)... ?

¹ ce qui s'est toujours fait, et gratuitement ! Ne boudons pas le fait que le travail soit récompensé...

Depuis qu'elle existe, la MIGEN a permis de répondre à de nombreux cas d'élèves en grande difficulté. Ces actions, variées, imaginatives, efficaces, sont, en partie, financées par le Fonds Social Européen. Tous les établissements supports de ces actions ont rendu les comptes qu'on leur demandait quant à l'utilisation des moyens attribués. Cependant, rien de tout cela n'a été fait selon les règles et la Commission européenne est en droit de mettre en doute la sincérité de l'utilisation des sommes versées. Nous devons donc, de toute urgence, retrouver les factures, les listes d'élèves, les cahiers de texte, l'emploi du temps des stagiaires, etc. Tout cela dans l'espoir –apparemment vain, selon des sources officielles- que la Commission admettra la bonne foi du Ministère, et n'exigera plus les 55 millions d'euros qu'elle lui réclame...

L'ensemble de la gestion des personnels et des élèves se fait, va se faire, par informatique, grâce à des logiciels particuliers dont nous étrennons régulièrement les premières moutures. Chaque chef d'établissement sait le temps passé à négocier avec l'équipe académique de dépannage, pour des résultats souvent décevants...

Monsieur le Premier Ministre, dont les qualités littéraires sont patentes a déclaré que les fonctionnaires –restant, après que le mammoth eut été une fois de plus dégraissé- pourraient espérer une « récompense ». J'imagine qu'il songeait surtout aux chefs d'établissement. Non ?